

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants.....	28

DCM n°047/2024 – 7.5.6	Participation d'un licencié du club de Judo des VALLONS-DE-L'ERDRE aux championnats du monde de judo - aide financière - attribution
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame GILLOT

Monsieur BURGAUD, licencié et membre du conseil d'administration du club de Judo des VALLONS-DE-L'ERDRE, va participer en novembre 2024 aux championnats du monde de judo à LAS VEGAS en catégorie vétéran. Afin de l'aider à financer ce déplacement du 04 au 11 novembre 2024 inclus, Monsieur BURGAUD a transmis, le 10 février 2024, une demande d'aide financière avec le détail des frais engagés pour participer à cette compétition internationale, à savoir :

- 86,00 euros pour l'établissement d'un passeport,
 - 1 194,00 euros de billets d'avion,
 - 1 050,00 euros pour l'hébergement,
 - 30,00 euros de transport sur place (abonnement bus),
 - 215,00 euros pour les repas sur place,
 - 650,00 euros d'équipements sportifs (un judogi bleu et un blanc),
 - 200,00 euros de frais inscription,
- soit une dépense totale estimée à 3 425,00 euros.

Lors de la réunion des commissions communales moyens généraux et vie locale le 21 février 2024, il a été proposé d'accorder une aide financière d'un montant de 200,00 euros à ce licencié pour couvrir les frais d'inscription à la compétition.

Sur proposition conjointe des membres des commissions communales moyens généraux et vie locale réunis le 21 février 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une aide financière à Monsieur BURGAUD d'un montant de 200,00 euros correspondant aux frais d'inscription aux championnats du monde de judo ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits sur le chapitre 65 du budget 2024 de la commune.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_047_2024-DE